



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**


Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

AVIS DE RECRUTEMENT AU POSTE DE DIRECTEUR DES OPERATIONS
I. Contexte et Justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans de la vision Guinée 2040 et de la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA 2016-2025) qui s'articule autour de trois axes stratégiques : i) le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire ; ii) l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès aux marchés ; iii) et le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet est structure autour de cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

- **Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées**

Cette composante financera les infrastructures publiques afin d'améliorer la connectivité et la logistique entre les producteurs et les marchés dans les corridors prioritaires. Seront financés : (i) les travaux de réhabilitation de pistes rurales prioritaires, (ii) l'achèvement des travaux de construction de l'abattoir de Conakry et la construction d'abattoirs à Boké, Kamsar et Kindia, (iii) les travaux et fourniture de matériels et équipements nécessaires pour la mise en place de plateformes logistiques mixtes (groupage/stockage, marché de gros, plateforme industrielle) et les études préparatoires pour (iv) les travaux de construction de marchés de gros, de centres de transit et de vente, et (v) l'aménagement d'un quai dédié aux exportations agricoles sur le port de Kamsar.

- **Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé**

L'objectif est de favoriser l'investissement privé dans l'agriculture commerciale et de stimuler le développement de chaînes de valeur. La composante financera, pour les investisseurs et exploitants potentiels sélectionnés compétitivement, des services de consultants nécessaires au développement de leurs affaires. La composante financera entre autres la facilitation de partenariats d'affaires entre les investisseurs potentiels et les producteurs, l'examen des propositions de partenariat d'affaires de potentiels investisseurs, l'identification de mesures spécifiques pour renforcer les impacts de ces propositions sur l'inclusion et le

développement, la formation et l'assistance technique adaptées aux besoins des investisseurs, et la préparation de plans de développement fondés sur l'agriculture. La composante financera donc la formation, l'assistance technique et le soutien aux coûts d'investissement des sous-projets qui auront été sélectionnés.

- **Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale**

Elle vise à renforcer : (i) les capacités des institutions clés pour faciliter les investissements privés et l'émergence de chaînes de valeur agricoles efficaces, (ii) la coordination le long des chaînes de valeur ciblées et (iii) la qualité et les systèmes de gestion sanitaire et phytosanitaire. La composante apportera des appuis à l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), à l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) et SNPCA. La composante financera la mise en place d'un système de contrôle qualité des produits agricoles et alimentaires, via la réhabilitation de laboratoires, la définition d'une stratégie nationale qualité et la préparation d'une loi-cadre.

- **Composante n°4 : Intervention d'urgence**

Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

- **Composante n°5 : Coordination et gestion du projet**

La composante financera la création d'une Unité de Coordination et Exécution du Projet (UCEP) pleinement opérationnelle au sein du Ministère de l'Agriculture. Elle couvrira les coûts du personnel, de fonctionnement, de supervision et d'audit du projet. Elle financera également les activités de renforcement de capacités et une Assistance Technique à la mise en œuvre du projet.

Le Projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) qui sera mise en place. L'UCEP travaillera sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui sera présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participeront également à la mise en œuvre du projet : il s'agira de Ministères, des Agences publiques et des ONG.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) sera chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Projet. L'UCEP sera responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le poste de Directeur des Opérations.

II. Missions et tâches

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le Directeur des Opérations (DO) est chargé des tâches de planification générale et suivi des activités du projet et des relations techniques avec les partenaires, agences d'exécution et firme d'Assistance Technique (AT) du projet, nécessaires à la mise en œuvre du projet suivant les dispositions de l'Accord de financement, du document d'évaluation du projet et du Manuel de procédures du projet. Le Directeur des Opérations sera chargé de :

- Assurer la planification du Projet, l'élaboration, l'exécution et le suivi technique du programme d'activités ;
- Veiller et participer à l'élaboration du PTBA ;

- Assurer les relations techniques avec les partenaires techniques et institutionnels plus particulièrement dans les domaines des infrastructures à mettre en place ;
- Sous la supervision du Coordonnateur, servir d'interlocuteur technique de la firme d'AT ;
- Evaluer la qualité du travail fourni par les partenaires (partenaires d'exécution, directions techniques, ONGs, ...), en dégager des besoins de formation et mettre en œuvre des activités de renforcement de capacités ;
- Fournir au Coordonnateur, des informations techniques utiles à l'évaluation de la firme d'AT et des cadres techniques du projet ;
- Procéder, en relation avec le Spécialiste en Suivi et Evaluation (SSE), à la consolidation et à la production des rapports d'activités ;
- Elaborer les rapports trimestriels, semestriels et annuels de suivi technique des activités ;
- Soumettre à l'appréciation du Coordonnateur du projet les difficultés de mise en œuvre du Projet, les solutions pratiques proposées et s'impliquer dans leur application ;
- Assurer la préparation, avec l'appui de la firme d'AT et du Spécialiste en Suivi et Evaluation du projet, les réunions du Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) et en assurer le secrétariat ;
- Assurer le respect des normes et directives ainsi que la mise en application du manuel d'exécution du Projet ;
- Assurer en collaboration avec les parties prenantes, et ce en cas de besoin, la mise à jour du manuel de procédure technique sur la base de l'expérience du terrain ;
- Appuyer les équipes de terrain dans la mise en œuvre des opérations et veiller au renforcement de leurs capacités ;
- En relation avec le SSE, s'assurer de la capitalisation des acquis, des conventions de collaboration avec les partenaires et des outils ainsi que les conditions de pérennisation ;
- Appuyer les Composantes et les Equipes de terrain pour la soumission à temps, des rapports trimestriels, semestriels et annuels des états d'avancement de l'exécution physique des activités, et aider à la résolution des difficultés opérationnelles de tout ordre qui pourraient survenir ;
- Proposer au Coordonnateur des réajustements, le cas échéant des conventions et contrats annuels d'objectifs établis avec les partenaires ;
- Assurer une présence de terrain, effective et pertinente et maintenir les relations étroites avec les différents centres d'opérations du projet ;
- Analyser les relations opérationnelles entre les différents niveaux de coordination et les divers intervenants et proposer si nécessaire des solutions et mécanismes destinés à faciliter l'organisation, la programmation, la communication et une mise en œuvre fluide des opérations.
- Veiller, en collaboration avec le SSE, à l'application effective des recommandations issues des missions de terrain des cadres du Projet, des aide-mémoires et des missions de supervision et de revue des Partenaires Techniques et Financiers du Projet.
- Veiller à la mise en œuvre efficace et efficiente des infrastructures prévues dans le projet conformément aux normes et standard, en assurant la qualité des livrables.
- Veiller à l'application stricte des règles de déontologies professionnelles, de bonne gouvernance dans la gestion des activités et du personnel du projet ainsi que des procédures de la Banque mondiale tels que prévu dans l'accord de financement du projet
- Assurer toute autre tâche relative à la bonne mise en œuvre du projet demandée par le Coordonnateur.

III. Les qualifications et expériences requises

Le Directeur des Opérations doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en Génie Rural, Génie Civil, Travaux Publics (Bac + 5 au minimum) ou domaines similaires ;
- Avoir une expérience professionnelle minimale de sept (7) dans le secteur agricole, rural ou similaire en tant que responsable ou coordonnateur technique dans un projet dont au moins cinq (5) ans dans des projets multidisciplinaires, de préférence financés par des bailleurs de fonds internationaux ;

- Avoir des expériences en agri business et en développement des marchés pour le secteur privé sont des atouts majeurs ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, de l'internet et des logiciels courants comme World, Excel, PowerPoint et autres logiciels intégrés de type Project ;
- Avoir une maîtrise du Français.

IV. Durée, Evaluation et lieu de la mission

La durée du projet est de trois (3) ans et le contrat du Directeur Opérationnel est d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante de son contrat de performance. Ses performances seront évaluées annuellement par le Coordonnateur.

Le poste est basé à Conakry avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

V. Conditions d'emploi et de recrutement

Le Directeur des Opérations (e) du projet sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des consultants individuels définies dans les Directives Sélection- et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et Aout 2018.

Un Spécialiste/Expert sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante.

Tout autre renseignement complémentaire peut être obtenu par écrit auprès du Ministère de l'Agriculture aux adresses suivants : candidature@magel.gov.gn

Les candidats ou candidates intéressé(e)s doivent présenter le dossier suivant :

Une lettre manuscrite de candidature, un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat (préciser les coordonnées des employeurs précédents), des copies légalisées des diplômes copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (tribunal ou service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme), des contrats, des attestations ou des certificats d'exécution de bonne fin et tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat.

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leurs dossiers en copie dure au Secrétariat Central du Ministère et de l'Elevage ou par messagerie électronique aux adresses suivants candidature@magel.gov.gn , au plus tard 14 Mars 2022 à 10 heures 00, délai de rigueur.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

P. La Secrétaire Générale. P.O



Hawa SYLLA
Hawa SYLLA